

Mérignac

magazine

AVRIL 2020 - SPÉCIAL COVID-19

**Votre vie
quotidienne
pendant la crise
du coronavirus**



Chères Mérignacaises, chers Mérignacais,

Notre monde a basculé en quelques semaines. Désormais, près de la moitié de l'humanité est confinée. Notre pays connaît chaque jour des centaines de morts liées au coronavirus. La santé est devenue la priorité numéro un.

Notre Ville doit faire face à cette catastrophe sanitaire. Je salue le personnel médical qui, au bord de l'épuisement, se bat pour sauver des vies et soigner les malades. Je félicite le personnel de la Mairie et de la Métropole qui demeure présent dans des conditions de travail jamais imaginées.

Que ferions-nous sans le service public ? Il est parfois décrié, son coût est jugé excessif et pourtant, en période de crise, il s'affirme comme une nécessité trop longtemps négligée. L'exemple de l'hôpital est bien entendu le plus éloquent. Celui de toutes les communes de France ne l'est pas moins.

Dans ces moments si particuliers, nous devons informer, coordonner, innover aussi. Le travail mené conjointement avec les commerçants nous permet de maintenir une offre alimentaire des producteurs de proximité grâce à des « drive fermiers ». La création d'une plateforme téléphonique permet à des agents et à des bénévoles de prendre des nouvelles des personnes âgées. Les habitants prennent des initiatives pour s'entraider, ou s'ils sont médecins, infirmiers, biologistes, pour proposer différemment leurs services.

Les maires sont confrontés à un vrai défi : comment informer la population des services proposés par la Ville ou par d'autres ? La Ville publie beaucoup de renseignements sur son site internet ou sa page Facebook. Mais beaucoup de personnes, et pas uniquement les plus âgées, n'accèdent pas à Internet. Ce numéro spécial du magazine, préparé dans l'urgence, doit permettre de surmonter en partie cette fracture numérique.

« Restez chez vous », cette préconisation si souvent répétée n'est pas toujours respectée. Elle l'est même de moins en moins ces derniers jours. La police nationale et désormais la police municipale verbalisent et verbaliseront. Elles le font avec discernement et aussi, faut-il le préciser, dans la limite de leurs effectifs impactés eux aussi par le Covid-19.

N'est-ce pas le moment de faire preuve de cette citoyenneté minimale qui consiste à refuser de diffuser un mal qui peut être mortel ? N'est-ce pas aussi l'instant d'avoir, comme le font tant de Mérignacais, le souci de son voisin encore plus isolé que d'habitude ?

Demain, la crise économique succédera à la crise sanitaire. Inéluctablement, le nombre de chômeurs va augmenter et celui des précaires s'accroître. Nous devons aider les uns et les autres, et bien entendu soutenir nos entreprises et nos associations. La Métropole, la Région, l'État y travaillent. Notre ville aussi.

Merci, merci à vous tous de faire face à ce bouleversement avec patience et détermination.

Alain Anziani
Maire de Mérignac

**LE GUICHET UNIQUE
EST À VOTRE DISPOSITION
AU 05 56 55 66 00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
14h à 16h (accueil physique réservé
aux situations d'urgence)

**UN NUMÉRO VERT RÉPOND
À VOS QUESTIONS SUR LE
CORONAVIRUS COVID-19
EN PERMANENCE, 24H/24
ET 7J/7 : 0 800 130 000**



Si vous avez des difficultés pour
entendre ou parler par téléphone en
raison d'un handicap, vous pouvez
vous rendre sur l'espace de contact
dédié aux personnes sourdes,
malentendantes ou aveugles
[www.gouvernement.fr/info-
coronavirus/espace-handicap](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap)

**VOUS SOUHAITEZ ÊTRE
INFORMÉ PAR SMS ?**

Inscrivez-vous aux alertes de la Ville
sur [merignac.com/coronavirus-je-
souhaite-minscrire-aux-alertes](http://merignac.com/coronavirus-je-souhaite-minscrire-aux-alertes)
ou appelez le Guichet Unique et
demandez à être inscrit



Vie quotidienne : toutes vos questions

À Mérignac, tout est mis en œuvre pour assurer la continuité du service aux habitants, faciliter le quotidien de chacun et protéger les plus fragiles. Dans cette situation de confinement inédite, la mairie est en première ligne en adaptant ses services pour répondre à vos besoins.

Préserver sa santé

Si vous êtes malade (toux, fièvre)

Appelez votre médecin, n'y allez pas sans rendez-vous, ne vous rendez pas aux Urgences. N'appellez le SAMU qu'en cas de difficultés à respirer ou de malaise.

Pour tout problème de santé sans lien avec les symptômes du Covid-19

Ne restez pas sans agir de peur de déranger votre médecin. Appelez votre médecin traitant avant de vous déplacer. Il vous proposera une téléconsultation si cela est possible, un rendez-vous si cela est nécessaire. Il saura aussi vous adresser si besoin à un spécialiste, n'y allez pas sans rendez-vous.

En cas de problème dentaire

Vous pouvez appeler en matinée votre dentiste habituel qui vous proposera si nécessaire un rendez-vous, avec lui ou avec un dentiste de garde équipé pour recevoir des patients en cette période.

En cas d'urgence dentaire et si vous ne parvenez pas à joindre votre dentiste, appelez le 09 705 00 205. N'allez pas à l'hôpital, les urgences dentaires ne fonctionnent que sur rendez-vous.

Si vous avez cassé vos lunettes ou avez un problème d'appareil auditif

Sachez que certains professionnels assurent des services d'urgence. Vous pouvez demander conseil à votre pharmacien ou consulter le site urgenceopticien.fr pour trouver un opticien de garde près de chez vous.

S'informer, communiquer, être solidaire

Vous souhaitez être informé de ce que fait la Ville ?

Le site de la Ville a évolué pour vous donner le maximum d'informations sur l'épidémie, les services ouverts ou fermés, les heures d'ouverture, mais aussi sur les commerces mérignacais. Vous pouvez aussi vous inscrire aux alertes SMS sur merignac.com/coronavirus-je-souhaite-minscrire-aux-alertes.

Vous voulez aider ou être aidé ?

Échanger des infos pratiques ? La Ville a créé un groupe Facebook « Entraide Mérignac Coronavirus » permettant à chacun de proposer un service (faire les courses par exemple) ou de publier une information utile. La Ville y est bien entendu présente.



Comment s'organise la Ville pendant cette période ?

La plupart de équipements sont fermés. Une cellule de crise se réunit quotidiennement, physiquement ou par visio-conférence. Des permanences sont assurées pour les services publics essentiels (action sociale, état civil, astreintes, espace public, commerces...).

Les enfants du personnel médical sont-ils accueillis dans les écoles ?

Oui, pour faciliter leur travail indispensable pour notre santé. Les enfants de personnels soignants sont accueillis dans deux écoles et une crèche. Ces enfants seront aussi accueillis en centres de loisirs au Parc et au Burck pour les vacances scolaires.

>>>



Pourquoi la Ville ne communique pas sur le nombre de cas de Covid-19 à Mérignac ?

Aucune ville n'a accès à ces informations de son territoire. Nous connaissons les chiffres départementaux communiqués par l'Agence Régionale de Santé (308 personnes hospitalisées et 84 patients en réanimation en Gironde au 3 avril).

Bénéficiaire d'une aide quand on est une personne âgée ou porteuse de handicap

J'ai plus de 70 ans, puis-je bénéficier d'un suivi spécifique ?

Oui, des agents de la mairie de Mérignac appellent quotidiennement les personnes de plus de 70 ans pour s'assurer que tout va bien, répondre à leurs questions et pour voir éventuellement à leurs besoins. Ainsi il est possible de vous mettre en relation avec des bénévoles qui feront vos courses en respectant toutes les règles sanitaires. Pour toute demande d'appel quotidien ou de service, vous pouvez contacter le guichet unique au 05 56 55 66 00.

Attention, aucun agent ou bénévole mandaté par la Ville ne viendra chez vous sans un accord préalable par téléphone, méfiez-vous des personnes malveillantes qui pourraient profiter de la période de crise pour tenter des malversations.

Je suis une personne âgée isolée ou une personne porteuse de handicap, puis-je avoir un port de repas à mon domicile ?

La Ville organise le portage de repas à domicile depuis longtemps. Dans cette période, elle a augmenté de plus de 50% le nombre de repas préparés par le SIVU, cuisine centrale commune avec la Ville de Bordeaux.

Faire ses courses

Les marchés sont-ils fermés ?

Le Maire de Mérignac a obtenu une dérogation de la Préfecture afin de mettre en œuvre un dispositif inédit : le marché drive. Ainsi vous pouvez retirer en voiture, à vélo ou à pied vos commandes réalisées au préalable par téléphone auprès de vos commerçants.

Les marchés du centre-ville le mercredi matin et samedi matin, ainsi que celui d'Arlac le samedi matin sont maintenus grâce à ce nouveau service.

Vous trouverez le détail des modalités et les contacts des commerçants en page 9 et sur le site de la Ville www.merignac.com/actualites/marche-drive

Puis-je me faire livrer par les commerçants de proximité ?

Oui, certains commerces de proximité mérignacais poursuivent leur activité et proposent des livraisons à domicile ou de commande par téléphone avec retrait rapide en magasin. Vous trouverez leurs coordonnées page 6 et sur le site de la Ville, régulièrement mis à jour lorsque des commerçants se signalent auprès du Centre commerces de la Ville : www.merignac.com/actualites/faire-mes-courses-en-periodedeconfinement#Liste-commerces

Les supermarchés acceptent-ils plusieurs personnes à la fois ? Ont-ils des horaires réservés ?

Ne faites pas vos courses en famille, la plupart des grandes surfaces n'autorisent plus les entrées groupées. Faites vos courses seul, sans vos enfants, et si vous êtes parent isolé redoublez de vigilance lors de ce type de sortie.

Certains supermarchés de Mérignac aménagent des horaires pour les seniors ou les aides à domicile. Consultez l'annuaire des commerçants sur www.merignac.com/actualites/faire-mes-courses-en-periodedeconfinement#Liste-commerces

Quelles précautions prendre quand je fais mes courses ?

Respectez bien les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières : il faut veiller à ne pas porter ses mains à son visage pendant la durée des courses et bien se laver les mains en rentrant chez soi.

Ne pas oublier les plus démunis

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est-il ouvert ?

Oui, il assure l'aide aux plus démunis (aide d'urgence, port de repas, service d'aide et de soins à domicile).

Une permanence téléphonique est maintenue, appelez le Guichet Unique au 05 56 55 66 00 pour être mis en relation avec le CCAS.

Le Relais des solidarités continue-t-il son activité ?

Le Relais des solidarités poursuit sa distribution de colis aux plus démunis et offre la possibilité d'accéder aux douches. Il faut remercier les bénévoles associatifs qui poursuivent leur mission aux côtés des agents de la Ville.

Que fait-on pour les sans-abris ?

L'État, compétent en matière d'hébergement, a pris plusieurs mesures. La Métropole veille à l'alimentation en eau et à la distribution alimentaire avec le concours indispensable d'associations. La Ville de Mérignac accompagne ces actions. En complément de la Métropole, elle accordera une subvention de 20.000€ à la Banque Alimentaire.

Restez chez vous

Concernant mes animaux domestiques, dois-je prendre des mesures particulières ?

Non, le coronavirus ne se transmet pas par les animaux de compagnie. Et surtout, ne désinfectez pas vos chiens ou chats avec du gel hydroalcoolique ou pire, des produits d'entretien, vous risqueriez de provoquer des irritations et des brûlures cutanées. Si vous le souhaitez, vous pouvez les laver à l'eau savonneuse ou avec des shampoings pour animaux. Si votre animal de compagnie a un problème de santé, appelez votre vétérinaire, ne vous y rendez pas sans rendez-vous.

Puis-je faire une promenade ?

Oui, vous pouvez marcher et prendre l'air dans un rayon de 1 km autour de votre domicile. Bouger et faire un peu d'exercice est recommandé. Mais n'oubliez pas : vous devez être munis de votre attestation mentionnant la date et l'heure de début de sortie, et d'une pièce d'identité.

Pour rappel, les parcs de la Ville sont fermés.

La police municipale contrôle-t-elle les déplacements ?

En principe, il s'agit de la mission de la police nationale. Dans la période actuelle, la police municipale participe à ces contrôles et depuis la loi du 23 mars dernier, elle peut verbaliser et le fait chaque fois qu'un abus est constaté.

La distribution du courrier est-elle maintenue par La Poste ?

Oui mais elle est adaptée. Au lieu de la traditionnelle distribution quotidienne, votre facteur déposera courriers et colis dans votre boîte aux lettres trois fois par semaine le mercredi, jeudi et vendredi. Certains quartiers sont plus impactés que d'autres, le personnel de La Poste pouvant lui aussi être touché par l'épidémie, les tournées peuvent être bouleversées. Sachez qu'il y a peu de courrier en cette période où la plupart des activités économiques sont à l'arrêt. Ne vous inquiétez pas pour vos factures d'eau, d'électricité ou de gaz :

appelez votre opérateur, mais aucune pénalité n'est appliquée (loi d'urgence du 23 mars 2020).

Il est possible réaliser de nombreuses démarches en ligne (affranchissement, commande et impression de timbres, envoi depuis votre boîte aux lettres...). Le bureau de Poste de Mérignac du centre-ville est ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h, mais attention vous ne pourrez y faire que des opérations bancaires de base.

Et la Métropole ?

La collecte des déchets est-elle toujours assurée ?

Oui, les ordures ménagères (bacs noirs) sont toujours collectées deux fois par semaine ou à minima une fois par semaine. En cas de non-collecte le jour habituel, le rattrapage se fera le jour de collecte habituel suivant. Les bacs peuvent rester sur le trottoir s'ils ne gênent pas le cheminement des piétons, merci de veiller à fermer le couvercle des bacs afin de limiter la propagation des nuisibles.

La collecte des bacs verts (recyclage) se poursuit également mais elle est susceptible d'être perturbée aussi si vous le pouvez, nous vous conseillons de conserver au maximum ce type de déchets et de bien tasser vos poubelles.

De même, conservez le verre, les collectes étant elles aussi espacées.

Les déchèteries sont fermées, les collectes d'encombrants sont suspendues.

Le transport des déchets ne fait d'ailleurs pas partie des motifs autorisés de déplacements.

Et les déchets verts ?

Le ramassage des déchets verts est suspendu sur toute la métropole. Pour ces derniers, privilégiez au maximum le compost ou conservez-les dans votre jardin jusqu'à la future reprise de la collecte.

Les transports en commun fonctionnent-ils ?

Oui mais partiellement. Le réseau Transport Bordeaux Métropole (TBM) ne fonctionne qu'à 30%. Certaines lignes de bus sont suspendues et les fréquences des bus

et des tramways sont ralenties. Vous ne devez utiliser les transports en commun qu'en cas de nécessité première, pour vous rendre par exemple à un rendez-vous médical ou assister une personne fragile, et ce toujours munis de votre attestation. La Métropole a réorienté les lignes vers les établissements de santé et a mis en place un transport à la demande pour le personnel médical.

Aurai-je droit à une réduction sur mon abonnement ?

Les abonnés bénéficieront d'une remise de 40% en mars. La remise d'avril n'a pas encore été fixée

Plus d'infos sur www.merignac.com et www.bordeaux-metropole.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19-vos-questions-Nos-reponses

Accompagner les associations et les entreprises

Je m'occupe d'une association qui va connaître de grandes difficultés. Que va-t-il se passer ?

La Ville prépare un plan de soutien qui sera complémentaire de celui de Bordeaux-Métropole. Elle va accélérer le paiement des subventions déjà votées.

Plusieurs aides de l'État aux entreprises bénéficient aux associations : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises.

Comment aider les entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire ?

La Région soutient les entreprises de 5 à 250 salariés et la Métropole celles de 1 à 5 salariés : plus d'infos sur <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/>

L'État a mis en place des dispositifs en leur faveur et en faveur des salariés concernés par le chômage : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

La Ville aidera ses commerçants en les exonérant de certaines taxes.

Faire ses courses près de chez soi en sécurité

Mérignac a la chance de bénéficier de nombreux commerces de proximité dans tous ses quartiers. Pendant la période de confinement, la plupart restent ouverts. Moins d'attente et des produits frais, pensez à faire vos courses près de chez vous !

Avant toute sortie, munissez-vous de votre attestation de déplacement dûment remplie (*retrouvez deux exemplaires à la fin du magazine*). Il est conseillé de regrouper au maximum ses sorties dans la journée et de se déplacer seul. Il faut également respecter les distances sociales et les gestes barrières : surtout bien se laver les mains dès le retour à son domicile et ne pas se toucher le visage lorsqu'on est à l'extérieur. On limite ainsi grandement le risque de contamination.



Vos commerçants de proximité vous reçoivent dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Certains proposent même de commander par téléphone et de vous livrer à domicile, n'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations. Retrouvez ici les coordonnées des commerçants disponibles dans votre quartier.

Cette liste étant susceptible d'évoluer, n'hésitez pas à la consulter sur www.merignac.com/actualites/faire-mes-courses-en-periode-de-confinement



ARLAC

Biocoop

72, av. Pierre-Mendès France - 05 56 12 03 92
Lundi : 13h-18h
Mardi au samedi : 10h-18h

Boucherie Fortune

25, route de la Fontaine - 06 31 02 67 22
Commande par téléphone, dépôt des commandes dans la voiture, paiement sans contact.

Boulangerie Le Fournil d'Arlac

130, avenue Aristide Briand - 05 56 42 92 95
Lundi au vendredi : 7h-19h
Samedi et dimanche : 7h-13h30

Boulangerie Le fournil de Napoléon

72, av. Pierre Mendès-France - 05 56 45 10 50
Lundi au dimanche : 6h30-20h

Boulangerie De la farine et des mains

92, rue Eugène Jacquet - 05 56 24 99 71
Lundi au vendredi : 8h-15h
Samedi : 8h-13h

François Besançon, Caviste

06 16 13 77 30 - letourdillon@yahoo.fr
Commande par téléphone ou par mail - Livraison à domicile.

Isabelle Quante, fruits et légumes

1, bis Chemin de Cassiney - 06 21 33 60 15
quante.isa@hotmail.fr
Commande par email ou SMS - Livraison le samedi ou dimanche.

Les fromages de Marie, fromagerie

06 35 22 49 58 - marie.chazaud@sfr.fr
Commandes possibles par email ou SMS.

Pharmacie d'Arlac

20, avenue Victor Hugo - 05 56 98 09 42
Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h30-19h30 - Samedi : 9h-12h30

Pizz'Arlac, Pizzeria

130, avenue Aristide Briand - 05 56 24 04 10
Lundi : 18h-21h
Mardi au samedi : 11h-14h / 18h-21h
Dimanche : 18h-21h
Commandes par téléphone.

BEUTRE

Boucherie

212, avenue de l'Argonne - 05 56 97 02 41
Mardi au samedi : 8h30-13h / 16h-19h30
Dimanche : 9h-13h
Livraison à domicile.

Cette liste est susceptible d'évoluer, n'hésitez pas à consulter les mises à jour sur merignac.com.
Toutes les grandes et moyennes surfaces ainsi que les tabacs presse restent ouverts.

Le Fournil de Beutre

221, avenue de l'Argonne - 05 56 73 19 12
Lundi au vendredi : 7h-19h
Samedi et dimanche : 8h-15h

Marci Pizza, Pizzeria

215, avenue de l'Argonne - 09 82 33 99 14
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h-14h / 18h-21h
Mercredi, samedi et dimanche : 18h-21h
Commande par téléphone et livraison à domicile.

Pharmacie de Beutre

204, avenue de l'Argonne - 05 56 34 22 58
Lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-19h30
Samedi : 9h-13h / 14h-18h

BEAUDÉSERT

Boulangerie Baguera

2, avenue de la Grange Noire - 05 56 34 19 72
Lundi au dimanche : 6h-15h

Pharmacie Cabrol

8, rue Pierre Georges Latecoere - 05 56 97 55 27
Lundi au vendredi : 8h30-19h30
Samedi : 9h-12h30 / 14h-19h

BOURRANVILLE

Au jardin des douceurs Clos Montesquieu, Chocolatier

49, avenue de Montesquieu - 05 56 12 23 38
Lundi au samedi : 9h30-12h30 / 15h-18h

Boulangerie

Avenue de Bourranville - 05 56 47 37 50
Lundi au samedi : 7h30-13h30
Dimanche : 7h-13h

Boulangerie Perrin

333, avenue de Verdun - 05 56 96 20 94
Lundi au samedi : 7h-14h

Le Panier Vert, Primeur

Avenue de Bourranville - 06 85 14 73 11
Lundi au samedi : 8h-17h
Dimanche : 9h-12h

My Little Beer

21, rue Albert 1^{er} - 06 19 79 74 49
Possibilité de livraison.

Pharmacie Clos Montesquieu

49, avenue de Montesquieu - 05 56 97 37 98
Lundi au samedi : 8h45-12h30 / 14h-19h
Livraisons de médicaments à domicile pour les personnes fragiles (sous conditions).

Saphir presse

325, avenue de Verdun - 05 56 47 25 07
Lundi au vendredi : 6h30-19h30
Samedi : 7h-19h30 / Dimanche : 8h30-19h

CAPEYRON

Aymeric Pigeon, artisan chocolatier

1, rue Léon Biot - 05 56 01 22 46
Mardi au samedi : 9h-13h
Livraison à domicile.

Boucherie Au Fin Gourmet Chez Fred / Boucherie Duval

1, place Jean-Jaurès - 05 56 97 54 80
Mardi au samedi : 8h-13h
Dimanche : 9h-12h30
Commandes par téléphone.

Boulangerie Madalozzo

Avenue du Truc - 05 56 12 58 72
Lundi au vendredi : 7h-15h
Samedi : 7h-14h / Dimanche : 7h-13h

Boulangerie Maison Laroche Magudas

108, avenue de Magudas - 05 56 96 65 05
Mardi au vendredi : 8h-12h30 / 15h30-19h
Dimanche : 8h-12h30

Épicerie Mermoz

Centre commercial Jean Mermoz
05 40 54 65 55
Lundi au dimanche : 9h-21h

Jardin Catalan

2, avenue Jean Mazaryck - 06 26 72 70 10
Mardi au samedi : 8h-12h30 / 15h30-19h

La Corbeille à pains

26, place Jean Jaurès - 05 56 97 48 70
Lundi au samedi : 7h-20h
Livraison à domicile.

Le fournil de Capeyron

68, avenue des Frères Robinson
05 56 97 82 50
Lundi au vendredi : 7h-13h30 / 15h-19h
Samedi et dimanche : 7h-13h30

Le printemps, Tabac Presse

23, place Jean Jaurès - 06 88 14 54 59
Lundi au vendredi : 8h-18h
Samedi : 9h-17h / Dimanche : 9h-13h

Lucine, Poissonnerie

2, bis rue Jean Mazaryck - 05 56 60 47 07
Mardi au samedi : 8h30-13h

Pharmacie de Capeyron

11, rue Jean Mazaryck - 05 56 47 33 58
Lundi au vendredi : 8h30-13h / 14h-19h30
Samedi : 9h-13h / 14h-19h30

Pharmacie de Magudas

78, avenue de Magudas - 05 56 12 52 35
Lundi au samedi : 8h-19h45

Pharmacie Robinson

74, av. des frères Robinson - 05 56 47 99 38
Lundi au samedi : 8h30-13h / 14h-19h30
Livraison des médicaments par le drive.

Proxy Magudas

Avenue de Magudas - 05 40 54 65 55
Lundi au dimanche : 9h-21h

Rôtisserie chez Pépito, Poulet rôti fermiers

85, av. du Château d'Eau - 07 81 84 31 25
Mercredi au dimanche : 10h-14h / 16h-19h
Commandes par téléphone.

Saveurs d'Afrique, Plats cuisinés à emporter

5, rue Jacques Cartier - 07 69 88 80 10 / 06 56 72 19 16
Commandes par téléphone.

Sonia Verchère, vente alimentaire canin

2 rue d'Eysines
05 56 79 76 60 ou 06 81 06 82 97
Sur commande par téléphone

Tonton pizza

81, avenue du truc - 05 57 00 10 27
Commandes par téléphone
Livraison à domicile ou à emporter.

Traiteur Mauvigney, Charcutier - traiteur - boucherie

3, avenue Jan Mazarick - 05 56 47 16 21 ou 05 56 97 83 64
Mardi au samedi : 8h-13h / 16h-19h30
Commandes par téléphone et retrait rapide en magasin.

CENTRE-VILLE

Boucherie de la Métropole, Viande Charcuterie Traiteur

3, av. du Maréchal Leclerc - 05 56 12 01 74
Mardi au samedi : 6h-13h / 16h-19h
Commandes par téléphone.

Brasserie Effet Papillon

35, avenue Gustave Eiffel - 05 56 57 18 52
Lundi au vendredi : 12h-17h
Vente à emporter de bières artisanales brassées à Mégnac.

Chez Tim et Laure, volaille-charcuterie

06 76 96 97 25
Commande par téléphone - Possibilité de livraisons à domicile pour certains cas exceptionnels.

Hipposervices 33, Vente de viande de veau bordelais en direct producteur

4, rue Camille Goillot - 06 08 47 43 18
Uniquement sur commande.

>>>

>>>

La Compagnie Fermière

12, avenue Jean Perrin - 05 56 46 11 89
Lundi au samedi : 9h-17h

La Maison de la Presse

9, place Charles-de-Gaulle - 06 52 48 40 58
Lundi au samedi : 7h-18h30
Dimanche : 9h30-12h30
Dépôt de pain.

La Maison de la Presse Yser

C. cial de l'Yser, 34, rue André Ouley
05 56 97 23 06
Lundi au vendredi : 7h-12h30 / 14h30-19h30
Samedi : 7h45-12h30 / 15h-18h

Le Fournil de Pichey

1, place du Général Gouraud - 05 56 34 13 64
Lundi au vendredi : 6h30- 19h30
Samedi : 7h-19h30/ Dimanche 7h-19h30

Le restaurant des Cocottes

475, avenue de Verdun - 06 32 69 98 24
Sur commande

Les Confitures de Louise, Confitures et pâtes à tartiner

17, rue André Gide - 06 15 46 12 73
Livraison possible à partir de deux pots autour du centre-ville.

Marzouk Abderrazzak, Fruits et légumes

3, chemin de Pagneau - 06 69 53 27 21
Commande par téléphone ou sms, livraison à domicile.

Pharmacie du Centre-ville

1, place Charles-de-Gaulle - 05 56 47 38 06
Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h30
Samedi : 9h-12h30 / 14h-19h

Pharmacie Parc du Château

28, rue Richard Wagner - 05 56 97 00 87
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-20h
Samedi : 8h30-12h30 / 14h30-19h

Pharmacie Mérignac

135, avenue de l'Yser - 05 56 47 37 42
Lundi au vendredi : 9h-19h30
Samedi : 9h-19h

Pharmacie Yser

8, rue Louis David - 05 56 47 08 08
Lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-19h30
Samedi : 9h30-12h30 / 14h30-19h

CHEMIN LONG

Be Sens, Opticien et audioprothésiste

40, avenue de la Somme - 07 67 17 38 47
Fermé au public, mais reste joignable uniquement par téléphone pour les urgences.



Bio c'est bon

5, avenue John Fitzgerald Kennedy
05 54 06 54 09
Lundi au samedi : 9h30-14h / 15h-18h
Dimanche : 9h30-12h45

Boulangerie Madalozzo

123, avenue de la Somme - 05 56 34 10 80
Lundi au dimanche : 7h30-13h

La Boucherie des copains

5, rue Isaac Newton - 05 56 98 47 18
Lundi au samedi : 8h-15h

La Croquetterie

3, rue Albert Einstein - 05 56 98 51 40
Lundi au samedi : 10h-19h

La Vignery

3, rue Isaac Newton - 05 57 65 11 34
Lundi au samedi : 10h-14h / 16h-18h30
Commandes par téléphone.

Pharmacie

110, avenue de la Somme - 05 56 34 01 22
Lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h-19h45
Livraison à domicile et en drive.

LA GLACIÈRE

Le Céleste Gourmand, Restaurant Asiatique

26, avenue de la Marne - 05 56 98 88 88
Livraison possible.

Maison de la Presse

19, avenue du Maréchal Gallieni
05 56 98 65 35
Lundi au samedi : 8h-19h
Dimanche : 8h30-13h

Pharmacie du Bourdillot

55, rue Paul Doumer - 05 56 98 74 62
Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h45
Samedi : 9h-12h30 / 14h-19h
Commandes par téléphone et livraison à domicile.

LE BURCK

Boulangerie Fournil

96, avenue Pierre Mendès France
05 56 45 10 50
6h-20h

Pharmacie

98, avenue Pierre Mendès France
05 56 45 00 06
Lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-19h30

Pharmacie Sztark

5, avenue du Maréchal Juin - 05 56 45 00 06
Lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-19h30

LES EYQUEMS

Boulangerie Madalozzo

8, place du XI Novembre - 05 56 47 42 42
Lundi au vendredi : 7h-15h
Samedi : 7h-14h / Dimanche : 7h30-13h

Le kiosque à Pizzas

255, avenue de la Marne - 05 56 97 36 63
Lundi au samedi : 11h-13h30 / 18h-21h
Dimanche : 18h-21h

Commandes par téléphone.

Service de livraison pour les personnes à mobilité réduite.

Pharmacie 4 chemins

257, avenue de la Marne - 05 56 17 62 08
Lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h-19h

Pharmacie de Marbotin

Centre Commercial Marbotin - 26, avenue Belfort - 05 56 47 11 84
Lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h-19h

Des marchés en "drive"



La Ville de Mérignac vous propose de retrouver vos marchés en formule "drive". Ainsi, vous continuez de profiter des produits frais des producteurs locaux. Le principe est simple : il suffit de passer commande à l'avance par téléphone auprès des commerçants disponibles sur les marchés.

Ensuite, vous n'aurez plus qu'à vous rendre sur les marchés, le mercredi ou le samedi matin (8h à 12h, au centre-ville et à Arzac le samedi uniquement) pour récupérer votre commande. Les automobilistes sont invités à ouvrir leurs coffres et rester dans leur véhicule et les cyclistes et piétons pourront être servis en respectant les distances de sécurité.

La liste de chaque commerçant présent sur les marchés ainsi que les plans d'accès aux marchés dans leur formule drive sont disponibles sur le site de la Ville : merignac.com.

Mercredi matin au centre-ville :

- Fromages : Laurence Prats, 06 46 63 38 96
- Boulangerie, pâtisserie : Jonathan Chevaillier, 06 03 82 76 43 / 06 20 53 23 17
- Fruits et légumes : Abderrazzak Marzouk, 06 27 58 82 19
- Vin : Annie Joubert, 06 13 04 59 27
- Bière : My Little Beer, 06 19 79 74 49
- Boulangerie : Sylvain Bondeau, 06 22 04 39 20 ou 05 56 91 97 00

Samedi matin au centre-ville :

- Fruits et légumes : Philippe Sallefranque, 06 08 69 02 39
- Produits syriens : Hussan Eltabel, 06 05 82 56 73

- Saucissons : Walter Fierrens, 06 09 31 43 16
- Vin : Sylvie Bardeau, 05 57 68 95 09 / 06 84 85 63 19
- Ferme de Tartifume, Fromages : Hélène Dubourg, 06 70 34 06 63
- Produits asiatiques : Alexandre Ly, 06 74 51 36 28
- « La métairie » Charcuterie et viande de porc : Jean-Robert Giraud, 06 48 02 52 73 / 06 20 82 46 10
- Fruits et légumes : Jean-Michel Bontaz, 05 53 87 52 67 / 06 72 90 70 61
- Volailles, rôtisserie et plats cuisinés : Timothée Richard, 06 76 96 97 25
- Produits italiens, œufs : Giovanni Bigazzi, 06 28 53 18 87
- Boulangerie pâtisserie : Jonathan Chevaillier, 06 03 82 76 43 / 06 20 53 23 17
- Rôtisserie : Cyril Dutruich, 06 18 92 36 70
- Condiments, olives et fruits secs : Myriam Djoudi Fonteneau, 06 63 34 14 06
- Fruits et légumes : Abderrazzak Marzouk, 06 27 58 82 19
- Vin : Annie Joubert, 06 13 04 59 27
- Bière : My Little Beer, 06 19 79 74 49
- Charcuterie Garrigos la Vosgienne : Chantal Garrigos, 06 77 65 66 62
- Boulangerie : Sylvain Bondeau, 06 22 04 39 20 ou 05 56 91 97 00

Samedi matin à Arzac :

- Vin : François-Marie Besançon, 06 16 13 77 30
- Boucherie : Sébastien Fortune, 06 31 02 67 22
- Primeur : Isabelle Quante, 06 21 33 60 15
- Foie gras : Olivier et Juliette Demarest, 06 23 95 02 90
- Volailles : Christian Boutier, 06 03 19 50 38
- Fromages : Marie-Christine Chazaud, 06 35 22 49 58
- Traiteur : Anthony Steffler, 07 83 77 53 74
- Canard : Isabelle Touya, 06 08 22 62 00
- Primeur : Marc et Mickael Morisset, 06 03 57 05 31
- Miel : Frédéric Courtiau, 05 56 24 43 04 ou 07 81 72 93 26

Contact et renseignements :

- Claudine LARTIGAU - Cheffe de Centre Commerces de proximité : 06 71 67 71 52
- Christophe HERY - Agent Placier pour les marchés du Centre-ville : 06 71 22 14 06
- Meghann LAMONGIE - Agent Placier pour le marché d'Arzac : 06 76 10 04 62

Conformément à la loi, un espace est réservé à l'expression des groupes politiques municipaux. À ce titre, le Conseil municipal a décidé, dans un souci d'équité, d'attribuer un espace identique aux 26 élus Socialistes et apparentés, aux 6 élus Écologistes, aux 5 élus Communistes et apparentés, aux 11 élus du groupe "Ensemble, changeons Mérignac" et à l'élu du groupe "Rassemblement Bleu Marine pour Mérignac". Les propos publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs signataires.

LA PAROLE EST À LA MAJORITÉ

LA VILLE DE MÉRIGNAC AU SERVICE DE TOUS FACE À LA CRISE SANITAIRE !

La Ville de Mérignac assume pleinement sa fonction d'échelon de proximité et de services à la population dans la période actuelle inédite depuis 1945. La commune, plus que jamais, reste le rouage essentiel pour assurer l'accès à des besoins essentiels pour la population. Cela doit se gérer avec responsabilité et le sens de l'intérêt général au plus haut niveau de la collectivité avec la fonction de maire. La Ville de Mérignac, grâce à la mobilisation adaptée des services et de ses fonctionnaires, permet le maintien de nombreuses prestations pour les plus fragiles mais aussi en participant aux réorganisations nécessaires du quotidien pour toute la population. A l'exemple des marchés municipaux, des mercredis et samedis, sous forme de récupération des denrées en « drive » après commande dont on trouve toutes les modalités expliquées dans ce spécial Mérignac Magazine « crise sanitaire Covid-19 ». Toute l'équipe municipale majoritaire est mobilisée autour du maire, Alain Anziani, pour continuer à œuvrer dans l'intérêt de tous et accompagner l'ensemble des mesures à mettre en place. Nous sortirons de ce moment difficile et complexe avec de justes réflexions à mener en n'oubliant pas que la commune est un recours permanent pour les citoyens au quotidien et en toutes périodes !

Thierry Trijoulet, président du groupe socialiste et apparentés

PROTÉGEONS-NOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'extrême gravité de l'épidémie qui frappe la planète ne permet pas de nous réjouir de notre score dans un 1^{er} tour des élections municipales bouleversé par cette crise sanitaire inédite.

Le temps de la critique de la gestion de la crise viendra mais, pour l'heure, la priorité va au respect du confinement et au respect de tous ceux et celles qui sont au « front » pour nous protéger : les équipes médicales ; les personnels des EHPAD, des services aux personnes, les professionnels et bénévoles pour les précaires, les sans toits... Cela n'impose pas le silence sur les problématiques qui affaiblissent notre réponse face à l'épidémie – la pénurie de masques pour les personnels soignants et l'austérité qui a fragilisé l'hôpital public – ni sur les mesures que le gouvernement souhaite adopter dans un état d'urgence sanitaire.

Cette crise met en exergue l'importance indispensable du service public de proximité à l'image des services de la ville et du CCAS qui sont très présents, réactifs, compétents pour accompagner et répondre au mieux aux besoins de tous dont les personnes âgées et handicapées, et les plus démunis au Relais des Solidarités

Mais jamais le modèle actuel n'aura autant vacillé sur ses bases. **Le coronavirus n'est pas qu'une crise sanitaire, elle appelle à reconstruire un nouveau modèle de développement.** C'est un enjeu majeur pour notre avenir.

Groupe EELV : Sylvie Cassou-Schotte, Stéphane Gaso, Gwénaëlle Girard, Jean-Claude Pradels

ON EST AU SERVICE DU PUBLIC, C'EST NOTRE MISSION

Face à un virus dangereux, nous sommes inquiets pour nous-mêmes, nos proches et ses conséquences pour le pays. Les personnels de santé et de nombreux services sont particulièrement exposés et consacrent toute leur énergie malgré les risques, à la réponse immédiate aux besoins vitaux de la population.

À Mérignac, les agents de la Fonction Publique, les contractuels agissent pour nous rendre le quotidien plus supportable en lien avec les mesures de solidarité prises par le Maire. Dans une situation de confinement qu'il convient de respecter pour ralentir la propagation du virus, il est inadmissible que 45% des salariés continuent de travailler dans des secteurs non essentiels.

D'autant que notre pays se trouve confronté à une crise sanitaire, une forte dégradation des hôpitaux publics dénoncée depuis des mois par tous les acteurs de santé. De nombreuses luttes dans les hôpitaux, les Ehpad se sont succédées et se sont heurtées au mépris gouvernemental voire à la police.

Aujourd'hui, un plan d'urgence doit être pris pour assurer l'ouverture de lits, l'embauche de personnel nécessaire dans les services hospitaliers, les Ehpad et une revalorisation des salaires. Cinq milliards d'euros doivent être débloqués par le gouvernement pour y répondre.

L'Humain doit passer avant le profit.

*Groupe communiste et apparenté
Léna Beaulieu, Joël Girard, Alain Lamaison,
Claude Mellier, David Valade*

LA PAROLE EST À L'OPPOSITION

COVID-19 : DEVOIR DE SOLIDARITÉ ET D'EMPATHIE

La situation que nous vivons est aussi inédite que douloureuse. Elle impose de l'humilité, de la solidarité et de l'empathie. Empathie à l'égard de ceux qui souffrent, des familles touchées par l'épidémie, des personnes âgées, des plus fragiles. Solidarité et gratitude à l'égard de tous les acteurs de la continuité de notre vie sanitaire, sociale et économique. L'ensemble du personnel soignant et aidant, à l'hôpital comme en ville, les acteurs de la chaîne d'alimentation, les salariés des entreprises œuvrant dans une activité essentielle, les employés des services publics, étatiques, territoriaux et hospitaliers, au total tous ceux qui nous permettent de continuer à vivre malgré les conditions contraintes, tous ceux sans qui le confinement nécessaire auquel nous sommes astreints serait moins supportable.

Exceptionnellement, la solidarité passe par l'isolement. Combien de médecins, d'infirmières, ont répété qu'accepter de rester chez soi, c'est poser un acte de résistance à la maladie.

Ily aura un après, à Mérignac, comme partout ailleurs. Mais l'heure est plus que jamais de sortir de notre individualisme, de nous protéger pour protéger les autres, de soutenir ceux qui agissent au quotidien, de ne céder à aucune polémique.

Nous souhaitons aux Mérignacaises et Mérignacais beaucoup de courage dans cette épreuve que nous traversons.

Rémi COCUELLE, Elisabeth LACROIX, Thierry MILLET, Christine PEYRÉ, Christophe VASQUEZ, Hélène DELNESTE et Marie-Noëlle VAILLANT

PROFITONS DU TEMPS

Profitons du temps qui nous est offert pour faire toutes les choses que nous n'avons pu faire lorsque la vie économique battait son plein.

Ne cédonz ni au pessimisme, ni au complotisme ambiants. Notre société est mise à rude épreuve. Elle fait l'objet de beaucoup de questionnements et d'interrogations. Mais ces questions sont nécessaires et nous devons y apporter une réponse commune.

Regardons l'effet positif de ce confinement sur notre planète. La cessation forcée des activités humaines lui permet de respirer et de se soigner.

Continuez comme vous le faites si bien à respecter le confinement et ainsi montrer votre solidarité au personnel soignant qui se bat chaque jour contre le virus.

Ayons une pensée également pour les services de la Ville, les éboueur.e.s, les caissier.e.s, les policier.e.s, les commerçant.e.s de proximité, les auxiliaires de vie et tous ceux qui nous permettent de continuer à vivre. Et sachons-nous souvenir de leur courage après cette crise sanitaire.

Enfin n'oublions pas les plus démunis, ceux qui sont isolés ou qui n'ont pas de domicile. Tâchons de les aider par un don ou par une action bienveillante. Un appel téléphonique, un sourire sont des choses qui coûtent peu mais peuvent valoir beaucoup.

Prenez soin de vous, prenez soin de votre entourage. C'est essentiel et c'est l'essence même de l'humanité.

*C. TARMO et al.
groupe Mérignac Avenir*

MÉRIGNACAISES, MÉRIGNACAIS LIMITONS NOS DÉPLACEMENTS

La situation que nous vivons est très difficile et très inquiétante face à l'épidémie de COVID-19 qui n'épargne aucune région et aucun pays. Nous faisons face à une épidémie mondiale et rapide. Nous vivons une situation inédite. Notre vie quotidienne est bouleversée, mais nous devons céder ni à la panique ni à la négligence. Ces mesures de confinement sont indispensables si nous voulons faire reculer cette grave pandémie. Restez chez vous. C'est la condition essentielle pour nous permettre d'endiguer cette épidémie et reprendre rapidement le cours de nos vies. Nous devons limiter les déplacements aux strictes nécessités du quotidien. La santé doit être notre première priorité. Je tiens à remercier tout le courage et le professionnalisme de tout le personnel soignant.

*Jean-Luc AUPETIT
Extrême Droite pour Mérignac*

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire⁽¹⁾ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés⁽²⁾.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité⁽³⁾ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :

À :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

SIGNATURE :

(1) Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

(2) À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

(3) Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire⁽¹⁾ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés⁽²⁾.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité⁽³⁾ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :

À :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

SIGNATURE :

(1) Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

(2) À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

(3) Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.